



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe pour le
recrutement de secrétaire administratif
et de contrôle du développement
durable de classe supérieure, spécialité
contrôle des transports terrestres

Session 2025

Rédacteur

Ludovic MILLEFANTI, Attaché principal d'Administration de l'État, Président du jury

Références intranet et internet

- <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/secretaire-dadministration-controle-du-developpement-durable-classe-superieure-3> puis « Téléinscription » (Interne).
- <https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/secretaire-dadministration-controle-du-developpement-durable-classe-superieure-1> puis « Téléinscription » (Externe).

Pour en savoir plus sur le métier de transporteur terrestre :

- <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/decouvrez-le-metier-de-controlleur-des-transports-a23423.htm>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A) TEXTES REGLEMENTAIRES	4
B) CALENDRIER DES EPREUVES	5
C) STATISTIQUES.....	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	6
A) ÉPREUVE ECRITE N°1 : CAS PRATIQUE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)	6
B) ÉPREUVE ECRITE N°2, « QUESTIONS A REponses COURTES » (CONCOURS EXTERNE SEULEMENT)	7
III. L'ÉPREUVE ORALE	9
A) ÉPREUVE DE LANGUE ETRANGERE COMMUNE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE) ...	9
B) ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY (CONCOURS EXTERNE)	9
C) ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY (CONCOURS INTERNE).....	11
IV. RÉSULTATS DU CONCOURS	13
A) RESULTATS DU CONCOURS EXTERNE	13
B) RESULTATS DU CONCOURS INTERNE	13

Rapport général du président du jury

Ludovic MILLEFANTI, Attaché principal d'Administration de l'État

Concours interne et externe pour le recrutement de secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres

Session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A) Textes réglementaires

La session 2025 des concours interne et externe de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Le décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- L'arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;
- Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure – spécialité contrôle des transports terrestres ;
- L'arrêté du 5 mars 2025 fixant la composition du jury des concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres ;
- L'arrêté du 05 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025, le nombre de postes offerts aux concours externes et internes de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres.

B) Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités supra :

- Les inscriptions se sont déroulées du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites du 18 mars 2025 ;
- La liste des candidats admissibles a été publiée le 7 mai 2025 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury notée sur 20 (coefficient 3), d'une durée de 25 minutes et d'une épreuve orale de langue anglaise notée sur 20 (coefficient 2) d'une durée de 15 minutes. Les résultats ont été publiés le 27 juin 2025.

C) Statistiques

Candidats internes												
Années	2025			2024			2023			2022		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	87	57	30	93	61	32	163	107	56	129	95	34
Présents	30	17	13	31	19	12	38	28	10	36	28	8
Admissibles	20	14	6	20	14	6	28	23	5	16	13	3
Admis sur LP	5	3	2	6	3	3	9	5	4	5	3	2
Admis sur LC	3	1	2	3	2	1	3	3	0	1	1	0

Candidats externes												
Années	2025			2024			2023			2022		
Effectifs	Total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	298	177	121	183	99	84	174	95	79	220	124	96
Présents	27	13	14	28	11	17	13	5	8	44	19	25
Admissibles	17	7	10	15	5	10	13	5	8	20	8	12
Admis sur LP	8	3	5	7	2	5	7	3	4	7	3	4
Admis sur LC	2	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	3

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Épreuves écrites du concours externe

Sur les 298 candidats inscrits, seuls 27 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 9.06 %.

Le concours externe comporte 2 épreuves écrites.

Épreuves écrites du concours interne

Sur les 87 candidats inscrits, seuls 30 se sont présentés lors de l'épreuve écrite, soit un taux de présence de 34.48 %.

Le concours interne comporte une seule épreuve écrite.

A) Épreuve écrite n°1 : cas pratique (concours externe et interne)

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le cas pratique portait sur un sujet d'actualité lié au monde du transport.

Il s'agissait de répondre à 3 questions pour préparer une intervention du directeur à une conférence présidée par le préfet de région, sur le thème de la logistique et du « dernier kilomètre ».

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 6 documents permettant de répondre aux 3 questions posées.

Le jury s'est attaché au fond mais aussi à la forme, s'assurant ainsi que les candidats sont en capacité de rédiger de manière correcte les écrits administratifs inhérents au métier de contrôleur des transports terrestres (CTT).

Les candidats devaient aussi démontrer leur capacité à analyser des documents et à trouver les éléments de réponse aux questions posées.

La moyenne générale de cette épreuve est de 10,88 sur 20. Sur les 57 copies rendues, 37 ont eu une note supérieure à la note de 10.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats :

Sur le fond, des points importants figurant dans les documents ont été omis dans de nombreuses copies, donnant l'impression que beaucoup de candidats avaient du mal à exploiter l'ensemble du dossier documentaire joint au sujet, et se concentraient sur quelques-uns des documents fournis en laissant de côté des informations importantes.

Plusieurs copies montrent des difficultés de compréhension de la consigne, une lecture trop rapide des questions posées, et aussi parfois une mauvaise compréhension du contenu des documents joints au sujet. En particulier, le terme « enjeu » est mal compris dans plusieurs copies. D'autres copies abordent bien les points attendus, mais de manière succincte, sans forcément bien expliquer l'idée évoquée.

Sur la forme, la majorité des copies sont écrites correctement, avec un propos clair et structuré. En revanche, quelques copies sont nettement moins bien écrites, et leur lecture rendue difficile à cause de fautes d'orthographe et de tournures de phrases erronées.

Enfin, pour quelques copies, on constate une mauvaise gestion du temps (une partie seulement des documents ont été exploités, et les consignes pas assez attentivement lues – ou certains termes non compris).

Conseils aux candidats :

Pour cette épreuve du cas pratique, il est impératif de lire attentivement les consignes, de repérer les mots importants des questions, et de ne pas se précipiter pour répondre.

Le jury conseille également aux candidats de bien repérer, dans chaque texte, les éléments de réponse aux questions. En effet, pour une même question, plusieurs textes peuvent contenir des informations utiles.

De plus, ne pas trop chercher à développer chaque idée, mais plutôt s'assurer de bien identifier les différents éléments attendus, sauf bien sûr quand il est explicitement demandé dans le sujet de développer tel ou tel point.

B) Épreuve écrite n°2, « questions à réponses courtes » (concours externe seulement)

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

L'épreuve consistait à répondre à une série de 8 questions appelant des réponses courtes.

La moitié des questions portait sur des connaissances spécifiques au transport routier et au contrôle des transports routiers, tandis que l'autre moitié était relative à des connaissances plus générales, le tout portant sur le programme établi en annexe de l'arrêté du 12 décembre 2012.

La moyenne générale de cette épreuve est de 6.5 sur 20. Sur les 27 copies rendues, 3 ont eu une note supérieure à la note de 10.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats :

Une majorité de candidats ont démontré des connaissances insuffisantes de manière générale.

Des candidats ont démontré de très bonnes connaissances administratives, et certains de bonnes connaissances relatives au transport routier. Les meilleurs candidats étant *de facto* ceux qui avaient des connaissances dans les différents domaines.

Certains ont donné des réponses expéditives, voire ont laissé des questions non traitées.

Conseils aux candidats :

Cette épreuve nécessite d'avoir des connaissances sur la réglementation des transports routiers, et plus particulièrement en lien avec le métier de contrôleur des transports terrestres. Mais il faut également disposer de connaissances plus générales quant à l'organisation administrative de la France et des institutions européennes.

Pour réussir correctement cette épreuve de questions à réponses courtes, il est donc nécessaire de bien se préparer et de connaître, notamment, les rudiments de la réglementation relative aux transports routiers.

III. L'ÉPREUVE ORALE

A) Épreuve de langue étrangère commune (concours externe et interne)

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple et courante dans cette langue.

En effet, les contrôleurs des transports terrestres, dans l'exercice de leurs missions, sont amenés quotidiennement à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

Conseils aux candidats :

Il n'y a aucune nécessité, pour cette épreuve, de maîtriser parfaitement la langue anglaise, mais il convient d'avoir quelques bases en terme de vocabulaire et de construction de phrases (ces bases pouvant s'acquérir, en amont, à l'aide d'applications dédiées par exemple).

Cet exercice de présentation et de dialogue est à préparer avant l'audition (et d'autant plus en amont si le candidat ne dispose que de bases très rudimentaires).

B) Épreuve d'entretien avec le jury (concours externe)

17 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 8.25 sur 20

14 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 82.35%.

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

L'épreuve d'entretien du concours externe est précédée de 25 minutes de préparation d'un bref exposé d'un sujet d'actualité et de société tiré au sort par le candidat, les sujets étant en lien avec le monde du transport.

Le candidat débute l'entretien avec le jury par la présentation d'un bref exposé du texte tiré au sort. Cet exercice n'a pas pour but de mettre en difficulté les candidats, mais au contraire d'initier l'épreuve et de lancer les échanges. Il permet au jury d'apprécier les qualités de synthèse et d'expression.

L'entretien se poursuit avec des questions sur le parcours de formation et le parcours professionnel du candidat, ainsi que sur ses motivations pour exercer ce métier très spécifique.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports terrestres est le fil conducteur de l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir CTT au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à une ou deux mises en situation, ce qui a permis

au jury d'apprécier la compréhension du métier et le savoir-être du candidat dans des situations concrètes.

Cet entretien permet donc d'évaluer la motivation et la compréhension des enjeux de la spécialité « contrôle des transports terrestres » mais aussi d'apprécier si les candidats ont bien compris les contraintes liées à la formation post-recrutement (d'une durée d'un an environ) et à la mobilité qui peut être nécessaire lors de la première affectation.

L'entretien permet également d'évaluer la culture générale et la curiosité du candidat, en particulier dans des thématiques portées par le ministère.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats :

Pour commencer l'épreuve, le candidat est invité à exposer l'analyse du texte qu'il a tiré au sort.

Quelques candidats ont complété les éléments tirés du texte par leurs connaissances du sujet et cela a été apprécié du jury.

La curiosité des candidats, leur capacité à s'appuyer sur leurs connaissances générales pour faire part au jury de leur analyse sur le sujet du texte qu'ils ont tiré au sort est très importante.

Certains candidats n'ont pas compris les enjeux du métier de CTT et ne se sont pas suffisamment renseignés sur le métier et sur le Ministère, ses missions et ses services.

Certains candidats ont, grâce à leur formation ou leur expérience professionnelle, une très bonne connaissance du secteur du transport et ont donc pu facilement démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet emploi.

Lors de l'entretien, certains candidats proposent des réponses courtes, sans développement, ce qui laisse la place à une succession de nombreuses questions sur des sujets variés. Inversement, d'autres candidats se perdent dans des réponses très longues et sont interrompus par le jury avant d'avoir pu exprimer l'essentiel.

Conseils aux candidats :

Il est important de bien identifier la spécificité de ce concours qui a pour seul objectif d'assurer les missions de CTT. Il faut donc bien se renseigner sur le métier, ses missions et ses enjeux (*pourquoi est-il important de réaliser des contrôles du secteur des transports routiers ?*), mais aussi sur la fonction publique, la déontologie, les principales missions du Ministère et l'organisation de l'administration en France.

Pour les candidats externes, l'analyse de texte peut permettre de faire appel à ses connaissances pour ouvrir le sujet vers une problématique d'actualité.

Lors de l'entretien, les candidats doivent essayer de fournir des réponses synthétiques et argumentées, éventuellement illustrées d'exemples tirés de leurs expériences.

Épreuve d'entretien avec le jury (concours interne)

20 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 10 sur 20.

13 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 65%.

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

Le jury disposait du dossier constitué par chaque candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Le dossier RAEP est un support fort utile au jury pour préparer l'épreuve orale et les questions relatives à la carrière du candidat.

Le point de départ de l'entretien était un exposé de présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat. La durée de cet exposé est limitée à 10 minutes.

De la même manière que pour le concours externe, la question de la projection des candidats au métier de CTT est le fil conducteur de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir CTT au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à une ou deux mises en situation, ce qui a permis au jury d'apprécier la compréhension du métier et le savoir-être du candidat dans des situations concrètes.

Cet entretien permet donc d'évaluer la motivation et la compréhension des enjeux de la spécialité « contrôle des transports terrestres » mais aussi d'apprécier si les candidats ont bien compris les contraintes liées à la formation post-recrutement (d'une durée d'un an environ) et à la mobilité qui peut être nécessaire suite à la réussite au concours.

L'entretien permet également d'évaluer la culture générale et curiosité du candidat, en particulier dans des thématiques portées par le ministère.

Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats :

Le temps dédié à la présentation est souvent mal utilisé : les exposés sont un peu courts, ce qui laisse ensuite la place à de nombreuses questions de la part du jury. *A contrario*, une présentation trop longue oblige le jury à interrompre le candidat.

En effet, la gestion du temps est primordiale et une présentation trop courte non seulement donne une première impression plutôt négative au jury, mais en plus laisse un temps beaucoup plus long pour poser des questions au candidat, ce qui augmente pour lui le risque d'être mis en difficulté.

Lors de l'entretien, certains candidats proposent des réponses courtes, sans développement, ce qui laisse la place à une succession de nombreuses questions sur des sujets variés. Inversement, d'autres candidats se perdent dans des réponses très longues et sont interrompus par le jury avant d'avoir pu exprimer l'essentiel.

Les motivations à intégrer un corps de la fonction publique qui exerce des missions de police et de contrôle de terrain, avec les exigences spécifiques afférentes, ne paraissent pas pleinement appréhendées par certains candidats, alors qu'il s'agit d'un changement important de par les missions à exercer.

Conseils aux candidats :

S'agissant du dossier RAEP, il est important de s'attacher à ce qu'il ne soit pas trop stéréotypé, et qu'il soit adapté à ce concours et permette de déceler les compétences du candidat qui sont transposables

au métier de CTT. Ainsi, un dossier RAEP assez synthétique, avec une mise en valeur des motivations claire et justifiée, est apprécié du jury.

En ce qui concerne la première partie de l'échange (présentation), les candidats doivent veiller à bien soigner leur exposé, présenter leur parcours de manière claire et surtout ne pas omettre leurs motivations (ce qui les attire vers le métier de CTT). Ils doivent bien s'entraîner en se chronométrant pour optimiser les 10 minutes dont ils disposent pour l'exercice.

Lors de l'entretien, les candidats doivent essayer de fournir des réponses synthétiques et argumentées, éventuellement illustrées d'exemples tirés de leurs expériences, tout en démontrant leur motivation pour le métier et leur capacité à l'exercer, y compris dans sa dimension relationnelle qui est primordiale.

Il est important de bien identifier la spécificité de ce concours qui a pour seul objectif d'assurer les missions de contrôleur des transports terrestres. Il est donc important de bien se renseigner sur le métier, ses missions et ses enjeux (*pourquoi est-il important de réaliser des contrôles du secteur des transports routiers ?*). Il peut ainsi être pertinent de se rapprocher pour cela des CTT déjà en poste dans la région du candidat.

Enfin, le fait de se présenter au concours interne ne doit pas être considéré uniquement comme un moyen d'accéder à la catégorie B.

IV. RÉSULTATS DU CONCOURS

A) Résultats du concours externe

8 candidats ont été admis sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 298 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 14 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.

B) Résultats du concours interne

5 candidats ont été admis sur la liste principale et 3 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 87 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 13 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.